

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 septembre 2020

---

**PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)**

Adopté

**AMENDEMENT**

N° AC500

présenté par

M. Raphan, rapporteur, Mme Hérin, rapporteure Mme Gomez-Bassac, rapporteure et M. Berta,  
rapporteur

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 195, insérer l'alinéa suivant :

« Les infrastructures et les données numériques doivent faire l'objet d'une attention particulière et leur soutien sera renforcé pour répondre aux besoins et garantir la place de la France dans le calcul intensif et dans le stockage des données. Cela s'accompagnera d'une politique de formation à l'ouverture et à la qualité des données, et à la sécurité des systèmes d'information. La préservation de notre souveraineté, de notre autonomie et la protection de l'ensemble de nos infrastructures scientifiques est en effet un enjeu primordial. L'ANSSI remettra tous les deux ans au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, par le biais de son Observatoire de la résilience de l'Internet français, une évaluation des pratiques des établissements de l'ESR »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à renforcer la stratégie nationale d'équipement en moyens de calcul à haute performance et de traitement/stockage de données massives au bénéfice de la recherche scientifique française, à dynamiser son pilotage par le MESRI, et à assurer les conditions du souveraineté de sécurité de nos systèmes numériques en développant l'appropriation des bonnes pratiques associées par les acteurs de la recherche.